

AVENANT N°2 A L'ACCORD GROUPE

**SUR L'ANTICIPATION DES EVOLUTIONS D'EMPLOI, LE
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA FORMATION**

Entre : Monsieur Yves BAROU, Directeur des Ressources humaines du Groupe THALES, agissant par délégation du Président Directeur Général pour le compte de la société THALES, entreprise dominante du Groupe constitué des sociétés visées en annexe,

d'une part

et les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe, représentées par les coordinateurs syndicaux centraux, ci-après désignées :

la CFDT représentée par : M. Guy HENRY

la CFE-CGC représentée par : M. Hervé TAUSKY

la CGT représentée par : M. Laurent TROMBINI

la CFTC représentée par : M. Alain DESVIGNES

FO* représentée par : M. Dominique ALLO

d'autre part

* Sous réserve d'adhésion à l'accord initial.

Mr GH
LT

13
at

PREAMBULE

Le 23 novembre 2006, les parties ont conclu un accord groupe portant sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation.

Un avenant n°1 à cet accord a été signé le 20 mars 2007 afin d'élargir le périmètre d'application de l'accord groupe à deux nouvelles sociétés.

La société Thales Alenia Space a rejoint, depuis le 5 avril 2007, le Groupe Thales qui dispose désormais d'une participation à hauteur de 67% du capital de cette société.

L'accord Groupe prévoit, dans son chapitre IV, article D.1 des dispositions particulières relatives au périmètre de l'accord. Il est notamment stipulé :

« qu'en cas de nouvelle société française intégrant le groupe Thales, les parties signataires s'engagent, par un avenant à l'accord à conclure dans un délai de 3 mois à compter de l'opération, à décider de l'entrée de cette nouvelle société dans le périmètre de l'accord. »

Dans ce cadre, les parties se sont réunies au niveau du Groupe afin d'évoquer différents sujets et d'apprécier ainsi les conditions d'intégration de la société Thales Alenia Space France dans le champ d'application de l'accord Groupe portant sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation

Ont participé à la négociation du présent avenant notamment Yves Barou, représentant de l'entreprise dominante du Groupe accompagné de représentants de la Division Espace et pour les organisations syndicales représentatives, les coordonnateurs syndicaux centraux au niveau du Groupe, accompagnés de délégués syndicaux représentatifs au sein de la société Thales Alenia Space France.

*

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Les parties signataires de cet accord décident d'intégrer, par le présent avenant, la société Thales Alenia Space France dans le périmètre des sociétés visées par l'annexe 1 de l'accord Groupe.

Ainsi, les parties conviennent de substituer l'annexe 1, jointe au présent avenant, à l'annexe 1 bis de l'avenant n°1 à l'accord portant sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation.

Il en résulte que les sociétés comprises dans le périmètre de l'accord sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation sont désormais celles qui figurent à l'annexe 1 jointe au présent avenant, paraphée et datée de sa date de signature.

R₂ LT

64

YB

JB

Conformément à l'article D1 du chapitre IV de l'accord Groupe Anticipation :

« les parties signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les dispositions du présent accord groupe s'appliquent à l'ensemble des entreprises du périmètre et qu'elles puissent se substituer intégralement à toute disposition antérieure traitant du même objet :

- soit directement dès l'entrée en vigueur de l'accord groupe si aucune disposition conventionnelle portant sur les mêmes thèmes n'existe déjà dans la société concernée, le présent accord groupe se substituant directement aux usages et engagements unilatéraux portant sur le même objet
- soit si ces dispositions portant sur l'un ou l'autre de ces thèmes existent déjà dans la société, à la condition que toutes les dispositions prévues par l'accord Groupe (annexe 2) puissent se substituer intégralement à toutes dispositions antérieures traitant du même objet. »

Les dispositions relatives à la mobilité interne volontaire figurant dans l'annexe 2 de l'accord groupe feront l'objet d'une comparaison globale avec celles issues des accords, usages et engagements unilatéraux applicables au personnel de la société Thales Alenia Space France et les conditions de mobilité globalement plus favorables entre l'un ou l'autre des systèmes seront appliquées.

Si les dispositions relatives à la mobilité interne groupe Thales sont retenues, celles-ci se substitueront à toute disposition portant sur le même objet préalablement en vigueur au sein de la société Thales Alenia Space France.

Les dispositions de l'accord portant sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation s'appliquent directement à la société Thales Alenia Space France, dès l'entrée en vigueur du présent avenant

Les parties entendent par ailleurs rappeler que l'accord Groupe portant sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation, est conclu dans le cadre de l'article L 132-19-1 du code du travail et a, pour la société Thales Alenia Space France, la valeur d'un accord d'entreprise.

Il vaut à ce titre, pour la société Thales Alenia Space France, accord de Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des Compétences au sens de l'article L 320-2 du code du travail.

AL LT
G-U

AL LT

ARTICLE 2 - Dépôt et publicité

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe et déposé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, en deux exemplaires, auprès de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi des Hauts de Seine, et en un exemplaire au secrétariat greffe du Conseil des Prud'hommes de Nanterre.

De plus, un exemplaire de cet avenant, sera transmis à l'Inspection du Travail.

Fait à Neuilly sur Seine en 10 exemplaires le 12 juillet 2007

Pour la Société THALES,
(entreprise dominante du groupe THALES)

Monsieur Yves BAROU, Directeur des Ressources Humaines du Groupe THALES,

Pour les organisations syndicales représentatives au niveau du groupe :

Pour la CFDT,
Monsieur Guy HENRY

Pour la CFE-CGC,
Monsieur Hervé TAUSKY

Pour la CFTC,
Monsieur Alain DESVIGNES

Pour la CGT,
Monsieur Laurent TROMBINI

Pour FO*,
Monsieur Dominique ALLO

* Sous réserve d'adhésion à l'accord initial

ANNEXE 1

Sociétés faisant partie du périmètre de l'accord

Division	Dénomination sociale	Adresse1	Adresse2	Ville	CP
Aéronautique	THALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORS S.A.	5, rue du Clos d'En Haut		CONFLANS STEINTE HONORINE	78700
Aéronautique	THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.	41, boulevard de la République		CHATOU	78400
Aéronautique	THALES AVIONICS LCD SA	45, rue de Villiers		NEUILLY-SUR-SEINE	92200
Aéronautique	THALES AVIONICS S.A.	45, rue de Villiers		NEUILLY-SUR-SEINE	92526
Aéronautique	THALES COMPUTERS S.A.	150, rue Marcelin Berthelot	ZI TOULON EST	TOULON	83088
Aéronautique	THALES MICROELECTRONICS S.A.	Zone Industrielle de Bellevue		CHATEAUBOURG	35520
Aéronautique	THALES SYSTEMES AEROPORTES S.A.	2, avenue Gay-Lussac		ELANCOURT	78990
Hors Division	GERIS CONSULTANTS	18, rue de la Pépinière		PARIS	75008
Hors Division	Société en Nom Collectif THALES VP	12-16, rue Emile Baudot		PALaiseau	91120
Hors Division	THALES S.A.	45, rue de Villiers		NEUILLY-SUR-SEINE	92200
Hors Division	THALES ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES S.A.	45, rue de Villiers		NEUILLY-SUR-SEINE	92200
Hors Division	THALES CORPORATE VENTURES S.A.	45, rue de Villiers		NEUILLY SUR SEINE	92200
Hors Division	THALES UNIVERSITE S.A.	67, rue Charles-de-Gaulle	Les Bas-Prés	JOUY-EN-JOSAS	78350
Hors Division	THALES INTERNATIONAL S.A.	45, rue de Villiers		NEUILLY-SUR-SEINE	92200
Hors Division	FACEO PROPERTY MANAGEMENT	45, rue de Villiers		NEUILLY-SUR-SEINE	92200
Hors Division	THALES ELECTRON DEVICES S.A.	2bis, rue Latécoère		VELIZY	78140
Hors Division	TRIXELL	ZI Centir'Alp		MOIRANS	38430
Naval	SOCIETE DE CONSTRUCTIONS MECANIKES A. PONS	Z.I. des Paluds		AUBAGNE	13400
Naval	THALES SAFARE S.A.	525, route des Dolines	Sophia Antipolis	VALBONNE	06150
Naval	THALES UNDERWATER SYSTEMS SAS	525, route des Dolines	Parc de Sophia Antipolis	VALBONNE	06561
Espace	THALES ALENIA SPACE France	26 avenue J.F. Champollion		TOULOUSE	31037

ANNEXE 1

Sociétés faisant partie du périmètre de l'accord

Solutions de Sécurité & Services	GROUPE ODYSSEE	4, rue Jean Moulin		RAMBOUILLET	78120
Solutions de Sécurité & Services	THALES e-TRANSACCIONS S.A.	157, rue de la Minière		BUC	78530
Solutions de Sécurité & Services	THALES Sécurité SYSTEMS S.A.S.	18, avenue du Maréchal Juin		MEUDON-LA-FORET	92360
Solutions de Sécurité & Services	THALES Transportation Systems S.A.	Centre du Bois des Bordes		BRETIIGNY-SUR-ORGE	91220
Solutions de Sécurité & Services	THALES RAIL SIGNALING SOLUTIONS	12, rue de la Baume		PARIS	75008
Solutions de Sécurité & Services	UMS	Route départementale 128		ORSAY	91400
Solutions de Sécurité & Services	WYNID TECHNOLOGIES	ZAEI de Saint Sauveur		SAINT CLEMENT DE RIVIERE	34980
Solutions de Sécurité & Services	THALES SERVICES SAS	4 rue Léon Jost		PARIS	75017
Solutions de Sécurité & Services	THALES ENGINEERING & CONSULTING SA	66-68, avenue Pierre Brossolette		MALAKOFF	92240
Solutions de Sécurité & Services	THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTIC	66-68, avenue Pierre Brossolette		MALAKOFF	92240
Systèmes Aériens	THALES AIR SYSTEMS.	Zone Sijic, 3 avenue Charles Lindbergh,	Immeuble Geneve	RJUNGIS	94666
Systèmes Aériens	THALES-RAYTHEON SYSTEMS COMPANY SAS	1-5, avenue Carnot		MASSY	91300
Systèmes Terrestres et Interarmées	ARISEM SAS	1-5, avenue Carnot		MASSY Cedex	91883
Systèmes Terrestres et Interarmées	GERAC - Groupe d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Compatibilité	route de Cajarc LONGAYRIE		GRAMAT	46500
Systèmes Terrestres et Interarmées	TDA ARMEMENTS S.A.S.	Route d'Ardon		LA FERTE SAINT-AUBIN	45240
Systèmes Terrestres et Interarmées	THALES ANGENIEUX S.A.			SAINT HEAND	42570
Systèmes Terrestres et Interarmées	T2M	Route d'Ardon		LA FERTE SAINT AUBIN	45240
Systèmes Terrestres et Interarmées	THALES COMMUNICATIONS SA	160, boulevard de Valmy		COLOMBES	92700
Systèmes Terrestres et Interarmées	THALES CRYOGENIE S.A.	4 rue Marcel Doré		BLAGNAC	31700
Systèmes Terrestres et Interarmées	THALES LASER S.A.	Route Départementale 128	Domaine de Corbeville	ORSAY	91400
Systèmes Terrestres et Interarmées	THALES OPTRONIQUE S.A.	rue Guynemer		GUYANCOURT	78080